

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 19 février 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 115 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHEAN - René BACCINO - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Martine MATTEI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Daniel NAVARRO - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Elisabeth PHILIPPE - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Marie-Josée BATTISTA représentée par René BACCINO - Mireille BENEDETTI représentée par Nathalie LAINE - Jean-Louis BONAN représenté par André GLINKA-HECQUET - Patrick BORE représenté par Roland GIBERTI - Vincent GOMEZ représenté par Bernard MARTY - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Eric LE DISSES représenté par Véronique PRADEL - Christophe MASSE représenté par Josette FURACE - Florence MASSE représentée par Marc LOPEZ - Guy MATTEONI représenté par EMMANUELLE SINOPOLI - Patrick MENNUCCI représenté par Samia GHALI - Lisette NARDUCCI représentée par Michel DARY - Jérôme ORGEAS représenté par Danielle MILON - Christyane PAUL représentée par Maxime TOMMASINI - Claude PICCIRILLO représenté par Anne DAURES - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Nathalie SUCCAMIELE représentée par Martine GOELZER - Dominique TIAN représenté par Laure-Agnès CARADEC.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALOCCO - Michel CATANEO - Yann FARINA - Laurent LAVIE - Karim ZERIBI.

**Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015**

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

PEDD 014-698/15/CC

■ Approbation de la création d'une opération d'investissement "Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments" dans le cadre du Budget Annexe "Déchets".

DEE 15/12755/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Plan Climat-Energie Territorial (PCET) adopté en Conseil communautaire le 26 octobre 2012, MPM s'est fixée des objectifs ambitieux de réduction de ses dépenses énergétiques et de production d'énergies renouvelables sur son patrimoine. Pour atteindre ces objectifs, MPM a eu recours à un marché d'assistance technique pour la valorisation énergétique du patrimoine, bâti et non bâti de MPM, permettant de faire des diagnostics patrimoniaux et énergétiques.

Ces études comprennent des préconisations techniques pour la mise en place d'équipements permettant une utilisation rationnelle de l'énergie dans les bâtiments ainsi que la valorisation des énergies renouvelables.

Des études de faisabilité pour l'installation de panneaux solaires ont été réalisées en premier lieu sur les sites de MPM équipés de sanitaires et douches utilisés de manière régulière par les agents dans le cadre de leur activité. L'utilisation régulière de ces équipements est, en effet, une condition préalable pour l'installation de panneaux solaires.

Ces études ont abouti à l'installation, en 2014, de panneaux solaires sur deux capitaineries utilisées pour les sanitaires et douches des agents mais aussi des plaisanciers.

En partenariat avec la Direction du traitement des déchets, une étude de faisabilité a permis d'identifier la pertinence de l'installation de panneaux solaires (5 panneaux) sur la toiture du Centre de Stockage des Déchets (CSD) de la Crau pour chauffer l'eau des sanitaires du site. Une vingtaine d'agents sont encore présents sur le site pour l'entretien et le suivi environnemental du site ainsi que pour la surveillance. En effet, il reste à ce jour 26 ans de surveillance active sur le CSD de la Crau.

Le retour sur investissement de l'opération est de 10 ans et celle-ci viendra compléter de nombreuses actions liées au développement durable déjà mises en place sur ce site.

C'est dans ce cadre qu'il est proposé la création d'une opération d'investissement de 15 000 euros TTC sur le budget annexe « Déchets » pour permettre l'installation de ces panneaux solaires et ainsi améliorer l'efficacité énergétique de ce bâtiment.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- L'arrêté préfectoral du 25 mars 2010 portant prescriptions complémentaires à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole concernant la cessation d'activités, les travaux de remise en état du site, les garanties financières et le suivi environnemental du Centre de Stockage des Déchets (CSD) de la Crau sur la commune de Saint-Martin de Crau

Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015

- La délibération DDIP 001-644/12/CC du 26 octobre 2012 portant approbation du Plan Climat Energie Territorial de Marseille Provence Métropole.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'augmentation du prix des énergies fossiles qui est inéluctable et l'opportunité de produire une même qualité de service pour les agents, à coût réduit, pour la communauté urbaine à moyen terme
- Les objectifs ambitieux du PCET de MPM concernant la réduction des consommations énergétiques et la production des énergies renouvelables sur le patrimoine de MPM

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la création de l'opération d'investissement DEEU 15-05 « Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments » dans le budget annexe « Déchets », d'un montant de 15 000 euros TTC.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Annexe « Déchets » de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole : Sous-Politique : G610 - Nature : 2315 - Fonction : 833
L'échéancier des crédits de paiement s'établit comme suit :
Année 2015 : 15 000 euros TTC

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union européenne, l'Etat, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Conseil Général des Bouches-du-Rhône, l'ADEME, l'Agence de l'Eau, les communes membres de Marseille Provence Métropole, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent pour la réalisation de cette opération.

Pour Visa,
Le Vice-Président Déléguée au
Développement durable
Plan Climat - Maîtrise de l'énergie

Eric LE DISSÈS

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Propreté Environnement Développement
durable

Albert LAPEYRE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015